



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 18 septembre 2017

Le 18 septembre 2017 à 20h30, à GAGNAC-SUR-GARONNE, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 14 septembre 2017, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire étant excusé.

Étaient Présents : Philippe BEGIS, Patrick BERGOUGNOUX, Colette BONNEMAZOU, Gilles CHARLAS, André DIDIER, Stéphane FLEURY, Olivier GAU, Chantal LAMOUREUX, Philippe LATRE, Laure MORO, Jean-Claude RESPAUD, Krista ROUTABOUL, Michel SIMON, Virginie SIRI, Michel TOMS et Valérie VENZAC.

Procurations : Antoinette REYJAUD à Michel SIMON

Absents excusés : Brigitte BERINGUE, Céline CASALE, Sophie LAFFITE, Jean-Jacques LAUZET, Christophe POUMOT, Françoise TRUC

Secrétaire de séance : Olivier GAU.

---

**Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30.**

En l'absence de remarque le concernant, Monsieur Le Maire invite les conseillers présents à signer le procès-verbal du conseil municipal précédent (03/07/2017).

#### **1) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet**

*Gilles CHARLAS, adjoint délégué à la gestion du personnel :*

Pour tenir compte des choix managériaux effectués et du besoin de la collectivité, il est suggéré au conseil municipal de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>eme</sup> classe et de supprimer un poste à temps complet d'adjoint administratif

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>eme</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste à temps complet d'adjoint administratif**
- **De mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.**

## 2) **Approbation des tarifs pour le séjour de Toussaint 2017 organisé par le centre d'animation de la Commune**

Chantal LAMOUROUX, adjointe déléguée à l'éducation :

Pour la première fois, un séjour est proposé aux familles durant les vacances de Toussaint par le centre d'animation de la commune. Il s'agit d'un séjour de trois nuits et quatre jours pour quatorze enfants encadrés par deux animateurs. Il se déroulera à Antichan de Frontignes. Les principales activités proposées seront de la spéléo, de l'équitation et de l'accrobranche.

Comme pour les séjours organisés cet été, il est proposé d'appliquer des tarifs modulés selon le quotient familial. De plus, il est appliqué une remise de 15% sur le prix du séjour pour le deuxième enfant d'une même famille.

Les propositions de tarif sont les suivantes :

| Quotient familial                     | Prix du séjour |
|---------------------------------------|----------------|
| <200                                  | 80€            |
| De 201 à 400                          | 85€            |
| De 401 à 700                          | 90€            |
| De 701 à 1200                         | 100€           |
| De 1201 à 2000                        | 130€           |
| > à 2001 et enfant extérieur à Gagnac | 140€           |

Pour rappel, les familles aux revenus les plus modestes bénéficient d'une réduction journalière d'un montant variant de 10 à 18€ dans le cadre de la convention Vacances-Loisirs signée entre la commune et la CAF.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs du centre de loisirs pour le séjour de Toussaint 2017, tels que détaillés ci-dessus**

## 3) **SDEHG : rénovation de l'éclairage public Rue de la Hire et Chemin du Facteur**

Monsieur SIMON, Maire :

Suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public Rue de la Hire et Chemin du Facteur, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AS86) :

- Dépose des 17 lanternes vétustes N° 301 à 311 et N° 315 à 319.
- Fourniture et pose de 17 lanternes résidentielles équipées d'une lampe 35 W Leds à poser sur les mâts existants.
- Reprise du réseau existant.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

|  |               |
|--|---------------|
| TVA (récupérée par le SDEHG)                               | 4 764€        |
| Part SDEHG   | 19 360€       |
| <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b> | <b>6 126€</b> |
| <hr/>  | <hr/>         |
| Total  | 30 250€       |

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet présent et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

\*

Après épuisement de l'ordre du jour, aucune question diverse n'est soumise au Conseil Municipal. Monsieur Le Maire clôt la séance à 21h00